

Les huit salariés de la société Omega, spécialisée dans le bâtiment et liquidée le 20 décembre dernier, ont obtenu gain de cause aux Prud'hommes d'Abbeville, n'ayant reçu ni indemnités de licenciement ni solde de tout compte au moment de la fermeture précipitée de l'entreprise. Le dirigeant d'Omega aurait masqué 350 000 euros de pertes, entraînant le licenciement de 62 salariés.